

CIA, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL

LE 28 MARS 2019

entre 11h00 ET 17h00 parvis de la mairie
**venez vous exprimer au travers des
cahiers de doléances !**

En mettant en place dès cette année un CIA – Complément Indemnitaire Annuel (non reconductible d'une année sur l'autre) le maire et une partie du conseil municipal a choisi d'appliquer la loi dite « au mérite » préconisée par le programme Action Publique 2022, lancé par le Gouvernement le 13 octobre 2017.

Certains collègues ont perçu ou vont percevoir cette prime de façon inégale. En effet, le montant voté cette année varie, de 0 à 300 euros par agent et est octroyée en fonction de la « manière de servir » et du taux d'absentéisme.

La manière de servir serait appréciée selon 5 niveaux de critères, de "insuffisante" à « supérieure à l'attente » déterminés lors de l'évaluation annuelle. Nous avons déjà émis des réserves à ce sujet compte tenu du fait que l'appréciation n'est pas encadrée par des directives claires et laisse la possibilité aux chefs de services d'une dotation à « la tête du client ». Mais ce qui est plus choquant, c'est que **les absences pour maladie, accident de travail ou grève entrent dans le calcul du taux d'absentéisme et donnent également lieu à une réduction de la prime.**

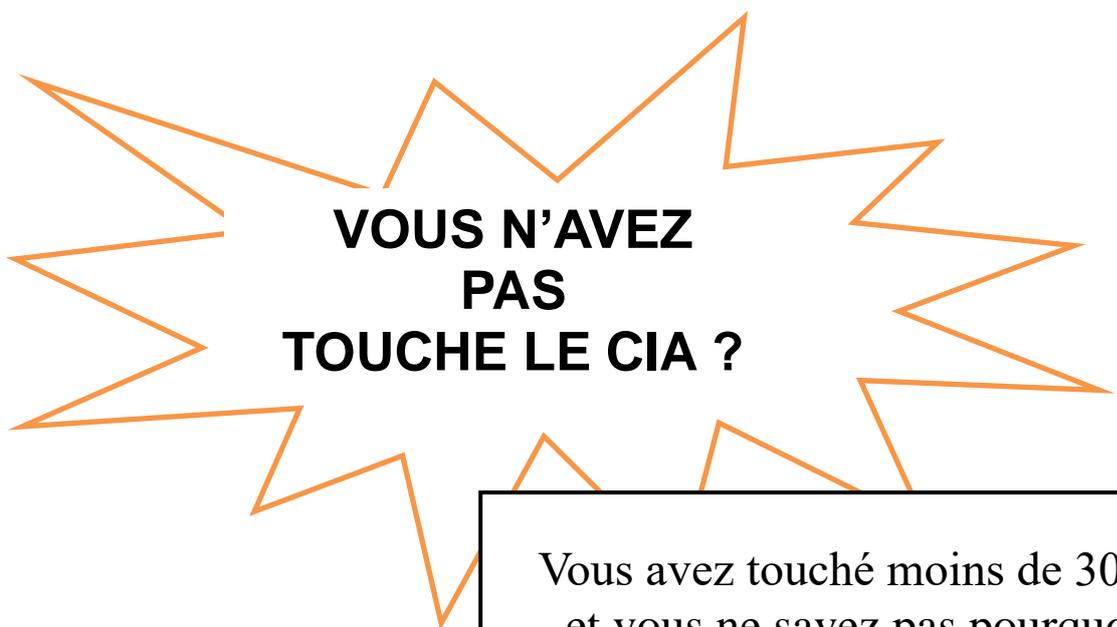
La CGT a rencontré M. Goulard et Mme Pereira en fin d'année et nous avons émis un avis défavorable à ce système de prime. Nous avons demandé des détails sur la prise en compte des absences et le 1er adjoint nous avait alors assuré que seules les absences « injustifiées » seraient prises en compte. Nous étions sceptiques et avons eu raison, nous avons d'ailleurs quitté la réunion en rappelant que ce qu'attendent les agents territoriaux est une revalorisation de leurs salaires et avons réitérer notre demande de 100 € d'augmentation pour les bas salaires. Or **AUCUNE REVALORISATION DE L'Indemnité de Fonctions Sujétions et d'Expertise (IFSE)** n'est en revanche prévue pour 2019.

La CGT Pierrefitte ne considère pas comme une avancée l'augmentation des inégalités entre agents et la « triple peine » pour le personnel ayant dû faire face à une maladie (maladie, déduction de jours de carence et diminutions de prime) ou ayant simplement utilisé le droit qui est le sien de faire grève.

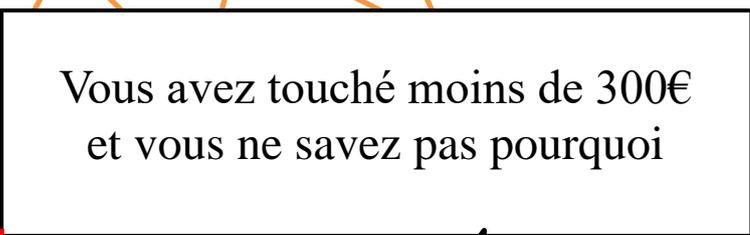
Elle rappelle qu'elle est opposée à l'individualisation et à la précarisation des rémunérations qui conduisent à la concurrence absurde entre agents et qu'elle demande l'intégration des primes dans le traitement indiciaire pour une prise en compte totale dans le calcul des pensions de retraites.

Dans ce contexte, nous vous invitons à venir vous exprimer de façon anonyme ou non à travers des cahiers de doléances sur les sujets tels que : les conditions de travail en mairie, les attentes salariales et le CIA. Les « cahiers » seront ensuite pris en compte par vos élus CGT et remis au maire lors d'un prochain comité technique.

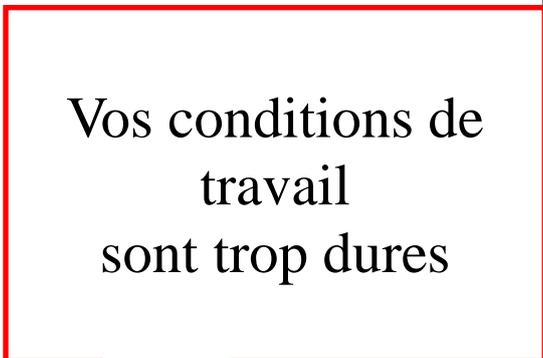




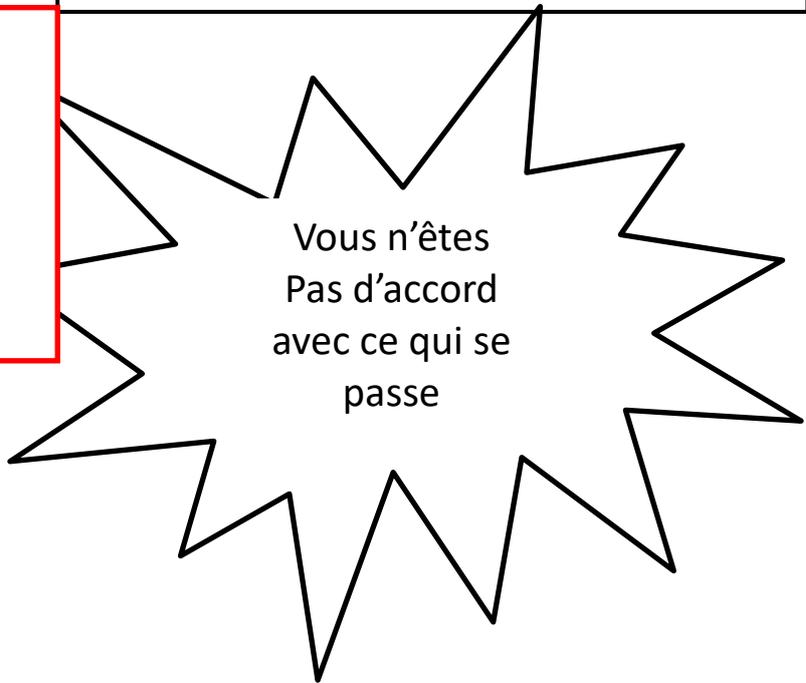
**VOUS N'AVEZ
PAS
TOUCHE LE CIA ?**



Vous avez touché moins de 300€
et vous ne savez pas pourquoi



Vos conditions de
travail
sont trop dures



Vous n'êtes
Pas d'accord
avec ce qui se
passe

**NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX
LE 28 MARS**

Entre 11h et 17h parvis de la mairie

**POUR PARTAGER UN MOMENT DE REFLEXION ET
D'ECHANGE CONSTRUCTIFS.**